

EXPOSE à l'A.F.R. 8 DECEMBRE 2010

Jean Michel Bortheirie

PAUVRETES, PRECARITES ET SOLIDARITES
DANS LE MONDE RURAL /
LA PROXIMITE

Plan

1- Voir : les caractéristiques de la pauvreté en milieu rural

- une variété de situation
- L'économie et la composition socioprofessionnelle du milieu rural l'exposent au développement de situations de précarité
- La pauvreté rurale, fréquente, a de multiples visages.
- L'éloignement et la dispersion géographique
- Le marché du travail
- Un parc de logements ancien dégradé et inadapté
- L'isolement social
- Les jeunes peu qualifiés issus du monde rural
- Les veuves âgées
- Les ex-salariés d'une industrie en partie disparue
- différentes catégories de « néo-ruraux »

2- Juger : avec la Doctrine sociale de l'Eglise

- La solidarité, « charité sociale » : ce qui fonde la doctrine.
- Le message pour aujourd'hui
- Justice et charité
- La proximité

3- Agir : L'obligation d'innover dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural

- Le rôle de l'Etat, des collectivités publiques en général,
- Le rôle des individus à titre personnel ou associés solidairement
- Le rôle des Associations
- Les réseaux associatifs font des propositions pour lutter contre la précarité et l'exclusion en milieu rural

En guise de conclusion : Enjeux et questions

ANNEXES

1. Les solidarités en milieu rural (par Médard Lebot)
2. Caritas in Veritate (extraits)
3. Précarité et exclusion en milieu rural: compte-rendu d'une journée nationale organisée par la FNARS 21 mai 2010
4. Propositions du Secours Catholique
5. Les territoires ruraux aux profils multiples sont animés par des dynamiques locales variables
6. Des territoires en innovation continue

1- VOIR : LES CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL

□ Une variété de situation

Il est difficile de donner une définition des territoires ruraux. Le monde rural est multiple et en pleine mutation avec une moindre visibilité que l'urbain. Le milieu rural ne doit pas s'opposer au milieu urbain. Les liens avec la ville sont multiples, les zones interstitielles entre les pôles urbains rendent flous les frontières avec les zones rurales. Les phénomènes de rurbanisation sont forts. Le monde rural est bien intégré dans les processus et les dynamiques plus généraux de la société.

Il se met en place une nouvelle société rurale qui se conjugue avec une société plus traditionnelle. L'agriculture reste une activité structurante mais dont la fonction de moteur économique s'affaiblit face à une économie résidentielle, touristique, industrielle. Dans ce contexte les processus de pauvreté prennent des contours bien particuliers. Des zones rurales peuvent être plus attractives que d'autres.

L'économie et la composition socioprofessionnelle du milieu rural l'exposent au développement de situations de précarité

Onze millions d'habitants, soit 18 % de la population de France métropolitaine, résident dans « l'espace rural », tel que le définissent les outils statistiques. La quasi-totalité des indicateurs montrent que les territoires concernés, comme leurs habitants, se situent au-dessous des moyennes nationales tant en termes de participation à l'économie nationale, que de revenus, de qualification ou d'emploi.

Près de 60 % des bassins de vie ruraux consacrent en effet l'essentiel de leur activité à la satisfaction des besoins des seules populations locales, « l'économie résidentielle » étant associée parfois au tourisme ; une « économie industrielle », présente de longue date, absorbe la majorité des emplois dans un dixième des bassins de vie ; l'activité « agro-alimentaire », enfin, n'est dominante que dans moins d'un centième d'entre eux. Les activités de caractère « tertiaire qualifié », majeures en milieu urbain, sont peu représentées dans l'espace rural.

Les personnes âgées en milieu rural sont proportionnellement plus nombreuses : 27 % de plus de 60 ans, contre 21 % en milieu urbain. Mais surtout les catégories les moins qualifiées sont surreprésentées parmi les actifs en emploi : 32% d'ouvriers et 27 % d'employés, contre 7 % de cadres et professions intellectuelles (7% d'agriculteurs). Dans les dernières années, le milieu rural a subi de plein fouet les réductions d'emploi qui ont touché les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

La régression démographique, qui s'est longtemps accompagnée d'un vieillissement de la population, ne se poursuit que sur certains territoires ; dans la dernière décennie, un dynamisme démographique rural significatif est apparu, essentiellement causé par des migrations de l'urbain vers le rural. Malheureusement, ces migrations principalement composées de ménages d'employés, ouvriers et professions intermédiaires, renforcent le déséquilibre socioprofessionnel rural antérieur.

La pauvreté rurale, fréquente, a de multiples visages.

Le taux de pauvreté monétaire moyen dans l'espace rural en 2006 est de 13,7 %, contre 11,3 % dans l'espace urbain. Les ruraux sont donc en moyenne « plus souvent pauvres ». En outre, dans plus d'un tiers des départements de France métropolitaine, le taux de pauvreté dans la population rurale dépasse 19 %, dont quatre pour le Nord de la France ainsi que tous les départements des régions PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne et Limousin, débordant largement sur Poitou-Charentes, un peu sur l'Aquitaine et le sud de Rhône-Alpes. Exemple, en Creuse, le taux est de 18 % en 2009.

Les situations ne sont pas identiques selon le degré d'enclavement des territoires ruraux, la densité et la nature de leur tissu économique, le dynamisme de leur démographie.

□ *L'éloignement et la dispersion géographique*

La concentration des services en milieu urbain, la diminution de services existants, qu'ils soient publics ou privés, la dispersion de l'habitat, l'enclavement géographique, l'absence ou la faiblesse des transports en commun, le coût des déplacements sont autant d'éléments qui affectent la vie des personnes dans leur quotidien et leurs démarches.

□ *Le marché du travail*

Dans un environnement social où la valeur travail est forte, l'absence du travail, qu'elle soit causée par le chômage ou par la perte de sa capacité productive, est liée au déclassement pour les personnes qui en sont victimes. Elle oblige souvent à devoir chercher du travail dans les villes faute d'un secteur économique porteur d'emploi ou d'un accès à une offre de formation adaptée. Elle entraîne une perte et une faiblesse des ressources qui génèrent des problèmes dans la gestion du quotidien. Ainsi, si la mobilité existe, elle a un coût qui peut être un frein pour des personnes avec des ressources faibles.

□ *Un parc de logements ancien dégradé et inadapté*

Les problématiques liées à l'habitat sont nombreuses. Une part importante du parc est composée de logements anciens inadaptés aux modes de vie actuels. L'indécence et l'insalubrité y tiennent une place significative. La performance thermique, souvent médiocre, contribue à l'augmentation du phénomène de la précarité énergétique, particulièrement sensible en milieu rural. Enfin, la question du maintien à domicile des personnes âgées, très nombreuses en milieu rural et dont le nombre continue de s'accroître avec le vieillissement général de la population, se pose de façon prégnante.

La part de propriétaires occupants est importante, or ces ménages ne disposent pas des ressources suffisantes pour rénover leurs logements. Quant au parc locatif, qui pourrait participer à l'accueil des populations les plus modestes, et au maintien des plus jeunes sur le territoire, il demeure insuffisamment développé : les logements sociaux (publics) sont peu présents, le parc locatif privé (social de fait) pallie insuffisamment cette lacune.

□ *L'isolement social*

Même si elle existe, la solidarité du milieu rural comme protection rapprochée en cas de difficulté ou d'accident de la vie est à relativiser. Le rural ne protège pas de l'isolement.

L'ensemble des acteurs s'accorde pour mettre en avant une invisibilité de la pauvreté dans l'espace public rural qui la rendrait plus anonyme et moins ostentatoire qu'en ville. Nous pouvons voir là une situation paradoxale. Il est souvent difficile d'être anonyme en milieu rural, mais en même temps il semblerait qu'un anonymat des situations sociales existe.

L'ensemble de ces caractéristiques conduise à un phénomène de sur-adaptation, au maintien d'une certaine indépendance. Les personnes s'organisent pour résister à la misère et éviter de rentrer dans une logique d'assistanat. Mais ce processus de résistance peut enfermer dans une pauvreté silencieuse, une absence de lien social.

Ainsi, les processus «classiques» de précarité -comme le cumul de difficultés, la fragilisation et la marginalisation- croisés avec des phénomènes propres aux territoires ruraux dans lequel ils se développent- comme l'isolement et la mise à distance liés à la rareté des ressources institutionnelles et publiques aidantes mais aussi une forte visibilité sociale, source de stigmatisation- conduisent des personnes ou des familles à se sentir comme assignées à résidence sur les territoires ruraux.

Les familles monoparentales et néo-rurales, les jeunes et les exploitants agricoles en difficultés sont les personnes les plus touchés par ces phénomènes. Les vécus et les formes de résistance sont différents.

Pour décrire ces populations en difficulté, plusieurs figures-types caractéristiques des populations concernées par la pauvreté et la précarité sont présentées. Leurs fréquences respectives, qu'il serait sans doute vain de chercher à quantifier, varie selon les territoires. Elles comprennent aussi bien des ruraux d'origine que de « nouveaux » arrivants.

- ***Les jeunes peu qualifiés issus du monde rural***

Par le passé le manque de formation n'a pas constitué un obstacle dirimant pour l'emploi des jeunes en milieu rural : l'agriculture comme, l'industrie requerraient peu de qualification. Les jeunes ruraux d'aujourd'hui, confrontés aux difficultés liés à une sous qualification, sont aussi la première génération pour laquelle la qualification s'impose comme la clé de l'accès à un emploi.

La raréfaction de l'emploi en milieu rural a laissé une partie de ces jeunes « sans réaction ». La mission a noté en effet à plusieurs reprises la très grande difficulté ressentie par des jeunes, ancrés dans leur territoire, à assimiler la nécessité d'une solide formation. Il leur est parfois plus difficile encore d'accepter de se déplacer pour se former. Bien que l'emploi offert y soit rare, certains demeurent persuadés qu'ils pourront trouver du travail sur place. L'étendue du territoire considéré comme « accessible » (physiquement, mais aussi « dans les têtes », comme le disent, en ces termes, les interlocuteurs locaux) peut être réduite à quelques kilomètres carrés.

Les difficultés d'une action qui nécessite des interventions sur les représentations culturelles en même temps que sur la réalité (scolarité, transport, accueil), ne peuvent être sous-estimées. Sous une forme différente, ces difficultés rappellent fortement des situations décrites en milieu urbain défavorisé : les « jeunes des banlieues » et les « jeunes ruraux » sous-qualifiés sont également distants du monde contemporain ; mais les jeunes ruraux manifestent surtout leurs difficultés sous la forme d'un repli sur soi.

Une fragilité similaire expose jeunes urbains et ruraux aux mêmes risques, notamment en matière d'addiction, La question a en effet été abordée dans tous les départements visités – sans naturellement, que la mission ait été en mesure de la quantifier.

Plus généralement, une forme de déstructuration sociale semble s'opérer avec les années. Dans les zones où se concentrent les difficultés (les anciens sites industriels notamment), c'est parfois la deuxième, et même la troisième génération pour laquelle l'emploi a perdu de son évidence quotidienne. Sur certains territoires de vieille industrie où la qualité et la précision du travail étaient traditionnellement appréciée, selon les témoignages entendus, « les entreprises qui se réinstalleraient aujourd'hui ne pourraient trouver à embaucher la main d'œuvre dont elles auraient besoin ».

Les modes d'intervention mis en place dans les quartiers urbains : missions locales, insertion par l'économique, coordination renforcée entre école et autres institutions locales..., quant ils sont mis en place en milieu rural, y sont également manifestement pertinents. Une partie des jeunes les moins qualifiés, confrontés au chômage, aux expédients et à l'assistance ont une relation très déstructurée au monde environnant. La présence en milieu rural d'entreprises et chantiers d'insertion (notamment sur les créneaux « verts » allant de l'horticulture au débroussaillage pour le compte de collectivités publiques) s'avère ainsi de plus en plus nécessaire : la distance physique réelle, qui nécessite parfois des moyens de transport pour des jeunes qui n'en disposent pas, et un accès au logement pour résider hors de la famille dans des périodes de formation ou de stage. le ciblage des dispositifs pilotés par la «

politique de la ville » sur des zones désignées par des critères qui ne permettent pas toujours d'y inclure les espaces ruraux.

Enfin, les jeunes ruraux rencontrent des problèmes particuliers de logement, les logements sociaux faisant défaut. Dans des villages en perte de population, nombre de maisons sont inhabitées ; les élus regrettent de ne pouvoir utiliser ce patrimoine pour les jeunes générations. Les situations sont aussi préoccupantes pour les jeunes des zones rurales en expansion démographique rapide, qui sont acculés à des habitats précaires.

- *Les veuves âgées*

Si on ne peut parler de problème de pauvreté lié au vieillissement « en général », le cas des personnes âgées isolées (anciens aidants familiaux : veuves, frères d'agriculteurs...) percevant de très faibles pensions de retraite doit être mentionné.

Le constat appelle deux réflexions :

□ Nombre de cas de grande pauvreté de personnes très âgées ne sont « découverts » par les services sociaux ou le voisinage qu'à l'occasion de visites effectuées désormais obligatoirement pour la mise en œuvre d'aides à l'autonomie. La mise en œuvre de l'APA a ainsi permis de mettre au jour des situations de pauvreté « invisibles » car elles ne donnaient lieu à aucune manifestation ou demande de la part des intéressé(e)s.

Ce constat souligne les limites des manifestations de « forte solidarité du milieu rural », limites que les sociologues ont par ailleurs bien décrites : les manifestations d'une telle solidarité, s'accompagnent en effet d'un code social – variable selon les régions mais bien respecté – qui peut en limiter la portée. Par exemple, « on ne noue de relations étroites qu'avec des personnes clairement identifiées dans le même univers social », on « ne demande pas quand on sait qu'on ne pourra pas rendre d'une façon ou d'une autre », ou encore « on a à faire le moins possible aux « services sociaux »... »

Pour les pouvoirs publics, il n'est acceptable ni de forcer les portes de façon inquisitoriale, ni de passer à côté des cas difficiles qui doivent recevoir soutien. La plupart des expériences intéressantes évoquées par les acteurs locaux et par certains acteurs nationaux face à ces spécificités rurales reposent sur l'organisation d'une vigilance « multi-acteurs ». Seule en effet, une organisation exigeante, localement adaptée, semble pouvoir permettre de détecter les situations difficiles en faisant le point sur l'ensemble des situations sociales familiales (relevant toujours de plusieurs organismes) à l'occasion de démarches ponctuelles. C'est tout le sens d'une ingénierie sociale à développer. Et cela peut être mis en rapport avec ce qu'on pourrait désigner comme remède à la précarité : la proximité.

La prise en charge des personnes âgées, qui concerne une part importante de la population, revêt une importance particulière en milieu rural où elle offre une source importante d'emploi, notamment pour les femmes, aussi bien dans des fonctions de maintien à domicile qu'en établissement médico-social. Dans les deux cas, la pauvreté constitue toutefois un obstacle sérieux à une bonne prise en charge.

Maintenir à domicile des personnes dont les conditions de confort et les moyens d'existence sont insuffisants s'avère difficilement praticable. La situation de pauvreté constitue, avec la perte d'autonomie, une composante de l'accès à ces services, mais elle en limite aussi la portée. L'entrée en maison de retraite, toutefois, peut être aussi problématique pour les personnes âgées qui manquent de ressources: Le coût d'une maison de retraite (le « reste à charge » pour les intéressés) atteint communément 2000 à 2200 € par mois. L'aide sociale peut intervenir, mais elle pose les mêmes problèmes de récupération sur succession que dans le cas du RMI, ce qui conduit les personnes âgées à rester chez elles quelquefois au-delà du raisonnable.

Au total, les revenus faibles qui caractérisent en particulier les femmes rurales âgées mais aussi plus largement, les membres de familles d'agriculteurs qui vivaient sur l'exploitation, sont encore la source de problèmes d'ampleur.

- ***Les ex-salariés d'une industrie en partie disparue***

La présence industrielle en zone rurale ne s'est pas démentie, quasiment jusqu'à l'orée du XXIème siècle. Les petits centres ruraux localisés près de matières premières (mines, forêts, gisements d'argile...) et de facilités de transports (ports, fleuves, routes, voies ferrées) accueillait beaucoup d'entreprises. Les actions d'aménagement du territoire ont aussi encouragé l'implantation d'entreprises susceptibles de fournir de l'emploi dans les zones désignées par la politique nationale qui comprenaient des zones rurales. Des outils comme la PAT (prime à l'aménagement du territoire), calculée exclusivement en fonction du nombre d'emplois créés et moins ciblée qu'aujourd'hui sur les opérations porteuses d'innovation, y ont permis de nouvelles implantations.

Au milieu des années 1970, le mouvement de désindustrialisation a commencé toutefois par des secteurs et des régions dominés par la grande industrie ; certaines petites et moyennes entreprises installées dans ou hors ces régions sur un marché « de niche » en milieu rural ont persisté longtemps ainsi que des entreprises sous-traitantes, touchées fortement aujourd'hui (comme les équipementiers automobiles). La disparition de ces entreprises s'est fortement accélérée dans les dix dernières années : textile, avec des spécialités comme le tulle, les broderies et la dentelle, les lainages et la peausserie, mais aussi bois et papier, transformation de la bauxite, extraction de produits non énergétiques (talc), céramique industrielle, appareillage ménager...

Même si les populations paysanne et ouvrière n'étaient pas toujours portées à se fréquenter, la population ouvrière, constituée de longue date à partir de la population locale plus que par des apports extérieurs, était « enracinée » localement ; au départ de ces industries, une part importante des salariés sont « restés au pays ». Tous n'ont pas pu se reconverter. Contrairement aux villes, dans les espaces ruraux, l'emploi tertiaire qui fait appel à des personnels formés ne s'est en effet développé que de façon limitée.

On rencontre donc dans les espaces ruraux, des chômeurs venant de l'industrie – dont beaucoup sont devenus des chômeurs de longue durée travaillant éventuellement par intermittence, qui alimentent sans doute plus que les agriculteurs le nombre des bénéficiaires du RMI.

S'est développé un prolétariat qui travaille de façon incomplète, déclarée ou non. Pour les femmes, l'offre vient surtout du secteur des services à la personne : aides ménagères, agents de services médico-sociaux sont rarement employées à plein temps ; pour les hommes, l'artisanat, et notamment l'artisanat du bâtiment propose des CDD, et sans doute (dans des conditions que la mission n'a pas eu la possibilité d'élucider), des « coups de main » plus ou moins déclarés : en milieu urbain ou rural, la construction reste le secteur où le turn-over de la main d'œuvre est le plus important.

Anciens ouvriers ou agriculteurs ayant abandonné leur exploitation, saisonniers insuffisamment employés hors saison, jeunes sans qualification issus du milieu rural agricole ou non, mères de familles confrontées aux problèmes de gardes d'enfants : tous ces publics passent de façon « privilégiée » par des phases, souvent longues, durant lesquels ils alignent des « petits boulots ». Ce travail irrégulier apporte parfois des revenus « d'appoint », mais il est aussi la seule ressource pour de nombreuses personnes.

En même temps que de pauvreté, on peut ici parler de précarité : l'incertitude du lendemain se pose autant que celle des ressources insuffisantes. Des voies de sortie de cette situation peuvent sans doute être cherchées au niveau individuel ; mais il faut aussi admettre qu'elles sont largement collectives et passent par le développement des territoires ruraux.

- ***Parmi différentes catégories de « néo-ruraux »***

Les nouveaux arrivants dans l'espace rural appartiennent rarement à des catégories qualifiées, salariées ou des indépendantes. Mais tous les néo-ruraux ne sont pas à « mettre dans le même sac », et tous ne sont pas confrontés à la précarité. On envisagera quatre figures-types permettant d'évoquer un éventail large de problèmes posés à l'arrivée en milieu rural et entraînant des risques de pauvreté – suivis parfois d'une chute assez brutale, par cumul de problèmes. Ces situations n'appellent manifestement pas des interventions de même type ni de même ampleur – tous les arrivants en milieu rural ne disposant pas des mêmes ressources pour faire face à ces risques.

1. Ceux qui ont choisi le « retour à la terre »

Les plus anciens migrants – notamment les « post-soixante-huitards » partis s'installer par choix à la campagne, et ceux qui leur ont succédé dans les années 1970 et 1980 étaient, pour une part d'entre eux, plus qualifiés que les arrivants d'aujourd'hui. Beaucoup ne se sont pas adaptés et sont partis pour des raisons diverses. Ceux qui restent ou qui sont arrivés plus récemment dans la même perspective ont fait un trajet important sur le plan de l'adaptation économique et du mode de vie. La plupart gagnent leur vie, sans tomber dans une réelle pauvreté grâce à des activités de nature agricole ou proches de l'agriculture. Ils ne sont pas pour autant complètement « intégrés » dans la société locale.

Deux observations ont été recueillies en ce qui concerne les néo-ruraux relevant de ces « figures-types » : Dans les évolutions récentes vers des modes d'agriculture biologique, ou « de niche », adaptant par exemple de nouvelles variétés, ou vers des modes nouveaux de commercialisation (circuits courts vers le consommateur...), on retrouve un certain nombre de ces néo-ruraux « porteurs d'innovations ». Innover, c'est prendre des risques, dont celui de devenir vulnérable. Dans ces circonstances, les aléas bancaires, ceux des marchés et d'autres, peuvent fragiliser ces « entrepreneurs innovants » – ils ne sont pas à l'écart de la précarité. En revanche, lorsqu'une dynamique collective locale s'est mise en route, ces néo-ruraux souvent considérés par les agriculteurs locaux comme des « novices » manquant de la légitimité que confèrent plusieurs générations au pays, se sont révélés plus aguerris à la réflexion collective et stratégique et disposés à assurer le *leadership* de projet, qui manque dans de nombreux territoires ruraux.

2. Les familles modestes conduites à se loger loin de la ville

En s'installant en milieu rural, les familles venues plutôt ensuite (à partir de la fin des années 1990, environ) ont également fait un choix. Toutes n'étaient pas des familles démunies, leurs motivations ont pu être diverses. Entrent dans ces motivations manifestement la recherche de logements plus abordables : on cherche de plus en plus loin du centre ville pour trouver des loyers moins élevés. Les données disponibles confirment que les taux d'effort logement des ménages locataires du secteur privé sont moins élevés en milieu rural. Mais au delà d'une certaine distance, on « saute le pas » en recherchant un logement réellement moins cher, mais lointain, et – au moins pour l'un des membres du couple parental – un travail dans la proximité.

Pour beaucoup de familles, toutefois, le départ a correspondu à la survenue d'une difficulté : perte d'emploi, difficultés économiques et familiales à la fois, problème de santé, refus d'un environnement urbain mal supporté, ou simple problème de logement lors de l'agrandissement de la famille... L'espoir est de mieux s'en sortir à la campagne.

La période qui suit ces arrivées recèle de nombreux dangers, liés pour l'essentiel : à l'isolement (il est nécessaire de disposer en permanence d'un et parfois de deux véhicules et des moyens de les utiliser), à la rareté de l'emploi en milieu rural (si on trouve du travail loin, il faut pouvoir y aller), à l'absence de système organisé de garde d'enfants, aux relations «

réservées » avec le voisinage qui ne permettent ni de demander un coup de main ni de sortir de la solitude pour échanger et partager.

Ces quatre éléments sont évoqués par tous les interlocuteurs et dans tous les territoires. Ils contribuent presque toujours à faire d'un aléa quelconque, d'autant plus probable que le projet de déménagement des familles correspondait à des périodes de déstabilisation, le point de départ d'une spirale d'engagement dans la précarité.

Parmi ces familles, les familles monoparentales rurales, comme le soulignent notamment les organismes de protection sociale, sont dans une situation particulièrement difficile, lorsqu'elles sont confrontées à l'éloignement, à la rareté des emplois, à l'absence de facilités de garde d'enfants.

3. Les familles qui espèrent survivre mieux à la campagne avec (ou sans) le RMI

L'arrivée en nombre significatif de personnes déjà sévèrement confrontées à la pauvreté semble plus récente. Selon certaines sources, ces arrivées dateraient essentiellement des cinq dernières années. Certaines seraient liées à l'impossibilité de faire face au coût du loyer, y compris dans le secteur du logement social, ou même à l'impossibilité d'accéder à un logement en zone urbaine.

Ces personnes – des familles également pour la plupart – peuvent effectivement trouver des habitations peu coûteuses en milieu rural où les loyers du secteur privé sont peu élevés, mais des habitations de très mauvaise qualité, n'offrant donc pas toujours des conditions de vie susceptibles d'améliorer leur situation. La question des charges locatives dont celle du chauffage souvent inadapté à leur budget et organisé dans des conditions de sécurité parfois défailtantes, se pose souvent de façon grave et se double de questions financières liées aux hausses du prix de l'énergie.

Comme pour les familles évoquées précédemment, l'éloignement des services, l'absence de réseau social, le coût des déplacements s'ajoutent aux difficultés existantes. Mais contrairement aux précédentes, ces familles migrantes sont arrivées avec un passé parfois long de suivi social. Elles se tournent spontanément vers les travailleurs sociaux mais se trouvent alors confrontées à une autre difficulté inattendue : celle de la fréquence du service disponible qui n'est pas du tout la même qu'en milieu urbain. Moins nombreux, difficiles à contacter par suite des distances, les services sociaux doivent en conséquence adapter leur relation à la population. Tous ces éléments conduisent une partie de ces familles à vouloir quitter le territoire où elles sont arrivées, pour retourner vers la ville.

Devant l'impossibilité de matérialiser ce souhait, ces familles peuvent : soit assumer cette marginalisation : offrant une résistance à la misère, elles maintiendraient, par un phénomène de « sur adaptation », une certaine indépendance notamment par une économie de subsistance alliant culture de jardins, petits boulots et aide ponctuelle ; soit se retrouver dans « une logique de réclusion subie » qui les enferme dans une pauvreté silencieuse, une absence de lien social.

4. Les errants « Nord-Sud »

Avec les années de difficultés économique, les phénomènes de l'errance, qui concernent plutôt des personnes relativement jeunes, seules ou en couple sans enfants, s'est étendu dans toute l'Europe. Ces personnes, souvent très désocialisées, sont présentes en milieu rural où elles trouvent assez aisément refuge.

Hormis les routards de passage, il semble quasiment ne pas exister en apparence de « sans domicile fixe » à la campagne. On se contente au moins d'un garage, d'une caravane, d'une cabane à la lisière d'un bois. Ces situations d'hébergement refuge ne sont pas considérées comme des problématiques de sans-abri.

La plupart de ces personnes en errance se positionnent dans une forme de difficulté relationnelle et parfois de rejet de la société. Certains sont dans une grande souffrance

psychique voire souffrent de pathologies psychiatriques. C'est un public difficilement accessible pour les intervenants sociaux, à la campagne comme à la ville.

Certaines des difficultés qui se présentent mériteraient des investigations complémentaires

- L'impact de la monoparentalité paraît important, il intéresse spécifiquement les organismes s'intéressant à la famille et aux politiques familiales.
- L'endettement apparaît avec une fréquence élevée dans plusieurs domaines, qui peuvent s'entrecroiser : endettement des agriculteurs, endettement immobilier par exemple. L'ampleur du phénomène et ses causes méritent une observation particulière. Il se peut que le lien particulier qu'entretiennent des ruraux avec le patrimoine puisse être à l'origine de situations déstabilisatrices.
- Les phénomènes d'addiction en milieu rural semblent en croissance rapide. L'alcool, mais aussi tous les produits illicites y circulent sans beaucoup de difficultés. L'effet de cette circulation rapide sur une population isolée et en difficulté peut être particulièrement délétère.
- Parmi les « sous-équipements » en services de santé, désormais bien identifiés en milieu rural, les lacunes en services de psychologues et de psychiatres posent des problèmes d'autant plus lourds que dans de nombreux cas (et notamment quand interviennent des phénomènes de dépression), la distance constitue un obstacle supplémentaire particulièrement fort à la démarche vers les corps médicaux ou non médicaux spécialisés – exemple en Creuse.

En résumé :

Dans la première catégorie, on trouve les agriculteurs de certains départements dont l'exploitation dégage peu de revenus, des personnes victimes de la désindustrialisation, des personnes âgées à faible revenu isolées et mal logées ainsi que des jeunes sans qualification et parfois en rupture familiale. Ces catégories de population font peu valoir leurs droits.

Sont concernées par la seconde catégorie, les néo ruraux installés à la campagne pour des raisons de coût du logement et confrontés à des difficultés à la fois financières et liées à l'isolement, des familles urbaines en situation de pauvreté s'installant en milieu rural et des personnes en « errance ». Pour les publics concernés, le milieu rural a parfois été idéalisé, sans prise en compte suffisante des problèmes de mobilité (coût du transport, ou accès à des transports collectifs), d'organisation de garde d'enfants, de rareté de l'emploi, d'accès à divers services et notamment au logement très social.

Pour aider ces populations en difficulté, des politiques d'une ampleur variée sont mises en œuvre au plan local. Une des difficultés importantes du travail social en milieu rural tient aux attitudes « taiseuses », de personnes ou de familles qui supportent sans se manifester de très mauvaises conditions de vie, se replient sur elles-mêmes, ou se protègent du qu'en dira-t-on.

Il convient après une analyse des éléments qui composent les précarités dans le monde rural, tels qu'ils apparaissent aux différents intervenants sociaux, que les chrétiens qui sont immergés dans ces situations saisissent les fondements d'une action à leur portée. On peut appeler cette action par exemple sous le vocable de « proximité ».

Spontanément nous vient à l'esprit la « parabole du bon samaritain » en l'évangile de Luc que Jésus propose pour répondre à la question « qui est mon prochain ? ». Le prochain n'est pas quelqu'un d'abstrait, c'est celui dont on se fait proche.

L'Eglise a repris l'enseignement de Jésus et l'a adapté aux différentes situations traversées dans son histoire. Ainsi, nous trouvons l'enseignement social de l'Eglise avec les termes plus actuels de : solidarité, expression concrète de la « charité ».

La solidarité, « charité sociale » : ce qui fonde la doctrine.

Le mot « charité » est souvent employé pour traduire le grec *agapè*. Il est censé exprimer l'essence même du Dieu révélé en Jésus et tout ce à quoi l'homme est appelé en retour. La charité a pu, dans le passé, être réduite à l'aumône et aux relations personnelles de proximité.

Cela a poussé des catholiques à soigner les effets de la misère sans chercher à s'attaquer aux véritables causes économiques, sociales et politiques des situations qu'ils voulaient combattre. Par réaction, au XXe siècle, d'autres catholiques se sont détournés de cette approche strictement caritative pour s'engager syndicalement et politiquement. Le magistère de l'Église s'est employé à préciser au fil des encycliques, une doctrine sociale qui trouve légitime d'associer la charité à la justice, puis la solidarité à la charité. Soucieux de corriger une approche trop individualiste de la charité, Jean-Paul II notait d'ailleurs que Pie XI qualifiait déjà la solidarité de « charité sociale ». Quant à l'actuel Catéchisme de l'Église catholique, il affirme sans détour que « la solidarité est une vertu éminemment chrétienne ».

La solidarité n'est pas un sentiment de compassion vague. Bien au contraire, précise le Compendium de la doctrine sociale, « c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun », y compris à travers l'élaboration ou la modification opportune de lois, de règles du marché ou la création d'institutions.

“L'enseignement social catholique proclame que nous sommes les gardiens de nos frères et de nos sœurs où qu'ils se trouvent. Nous formons une seule famille humaine... Apprendre à pratiquer la vertu de solidarité signifie apprendre que “aimer notre prochain a des dimensions globales dans un monde interdépendant”.

Le principe de solidarité conduit à des choix qui assureront la promotion et la protection du bien commun. La solidarité nous appelle à ne pas répondre seulement à des malheurs personnels et individuels; il y a des problèmes de société qui sont un cri exigeant des structures sociales plus justes. Pour cette raison, l'Église nous appelle souvent, aujourd'hui, non pas seulement à nous engager dans des œuvres charitables, mais aussi à travailler à la justice sociale.

Le message pour aujourd'hui

Dès l'origine, les chrétiens se sont efforcés de suivre l'exhortation de Jésus : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres » (Jean 13, 34). Au fil des siècles, de grandes figures, de saint Vincent de Paul à Frédéric Ozanam, de François d'Assise à Mgr Rodhain et bien d'autres, se sont illustrées dans le service des nécessiteux.

Malheureusement, ni la progression du niveau de vie moyen, ni la mondialisation n'ont permis une réduction de la misère. Bien au contraire, les inégalités entre les personnes et les pays augmentent. Le Secours catholique le confirme qui accueille dans ses structures un nombre croissant de sans-abri, de mal-logés, de migrants, de personnes en difficulté. De Jean-Paul II à Benoît XVI, l'Église insiste sur l'urgence de redoubler les efforts. Elle manifeste aussi ces dernières années une attention plus forte aux migrants sans papiers.

A partir de la dernière encyclique de Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, nous pouvons inclure des motivations pour une action en lien avec les précarités du monde rural. Le terme de « proximité » dans le sens que nous utilisons aujourd'hui n'y est pas exprimé en tant que tel, mais on peut y trouver les fondements d'une action des croyants dans le but d'une humanisation des situations de précarité.

La « charité » n'est pas possible sans la « justice ». Pour de nombreuses situations que nous rencontrons, il s'agit de faire d'abord émerger la justice. Ainsi, ***La charité dépasse la justice, parce qu'aimer c'est donner, offrir du mien à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas « donner » à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux.***

Par ailleurs, il s'agit de dépasser de simples rapports d'élémentaire justice pour développer des modes de relations impliquant la gratuité, comme on peut entrevoir les relations de proximité :

La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologique et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'imaginer des actions à l'échelon individuel mais bien d'engager plus largement des actions à but collectif :

C'est une exigence de la justice et de la charité que de vouloir le bien commun et de le rechercher. Œuvrer en vue du bien commun signifie d'une part, prendre soin et, d'autre part, se servir de l'ensemble des institutions qui structurent juridiquement, civilement, et culturellement la vie sociale qui prend ainsi la forme de la polis, de la cité. On aime d'autant plus efficacement le prochain que l'on travaille davantage en faveur du bien commun qui répond également à ses besoins réels. Tout chrétien est appelé à vivre cette charité, selon sa vocation et selon ses possibilités d'influence au service de la polis.

On comprend aussi que les différentes actions, qu'elles soient de proximité ou plus largement, impliquant les formes publiques de l'organisation de la société, ne peuvent avoir de sens que si elles mettent au centre de l'œuvre, l'homme :

La mise à l'écart du travail pendant une longue période, tout comme la dépendance prolongée vis-à-vis de l'assistance publique ou privée, minent la liberté et la créativité de la personne ainsi que ses rapports familiaux et sociaux avec de fortes souffrances sur le plan psychologique et spirituel. Je voudrais rappeler à tous, et surtout aux gouvernants engagés à donner un nouveau profil aux bases économiques et sociales du monde, que *l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser*: « En effet, c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute la vie économique-sociale ».

Pour cela, le principe d'action, qu'on peut couvrir par le terme « proximité » est « fraternité » :

si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le *principe de gratuité* comme expression de fraternité.

Pour constituer une seule famille humaine dont personne ne peut être exclu :

Pour les croyants, le monde n'est le fruit ni du hasard ni de la nécessité, mais celui d'un projet de Dieu. De là naît pour les croyants le devoir d'unir leurs efforts à ceux de tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté appartenant à d'autres religions ou non croyants, afin que notre monde soit effectivement conforme au projet divin: celui de vivre comme une famille sous le regard du Créateur.

3- AGIR : L'obligation d'innover dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural :

- ***Le rôle de l'Etat, des collectivités publiques en général,***

Une intercommunalité de projet peut être difficile à réaliser si elle n'est pas portée par des élus mobilisés en ce sens. Les communautés de communes ne sont pas toujours réellement constituées, en milieu rural, et leur taille n'est pas forcément suffisante pour leur permettre de jouer un rôle de maîtrise d'ouvrage en matière de développement local. C'est au vu de ce constat qu'ont été constitués des territoires de projet correspondant pour certains aux « pays ». La réussite de l'action de tels ensembles est fonction de la présence sur le terrain d'élus ou de décideurs capables de jouer un rôle d'entraînement et de s'appuyer sur des professionnels de bon niveau. Ce peut être localement le fait de l'Etat, sous réserve qu'il ait de façon plus permanente le souci d'inscrire son action dans la durée. La succession et l'interruption des divers dispositifs qu'il génère ou qu'il accompagne (s'agissant des interventions de l'Union Européenne) ne lui a en effet pas toujours permis de jouer pleinement le rôle qui lui revient en tant que garant de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire national.

- ***Le rôle des individus à titre personnel ou associés solidairement***

Les territoires peuvent être sources de richesses collectives et individuelles. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire montrent des capacités d'innovation et d'expérimentation à condition que les expériences s'inscrivent dans des projets interinstitutionnels et collectifs.

Ils dégagent davantage de capacités à innover et les acteurs sont moins désenchantés. Afin d'éviter les effets mille feuilles des différents dispositifs, il s'agit de construire les complémentarités et les cohérences des interventions et de co-produire entre acteurs sociaux, sanitaires et économiques en s'appuyant sur des véritables projets politiques de Territoires. Ainsi, les dynamiques interinstitutionnelles amènent à faire autrement et à développer à terme des projets et des moyens supplémentaires sur le local. Les acteurs sont moins désenchantés et surtout les personnes en situation de précarité et de pauvreté trouvent un espace pour développer leurs capacités et passer d'une logique d'assistance pour devenir des acteurs du développement de leur territoire.

- ***Le rôle des Associations.***

Elles œuvrent dans des domaines très variés, représentatifs de la multi dimensionnalité de la pauvreté. Même si la liste ne prétend pas à l'exhaustivité, on peut citer mille exemples avec de nombreuses Associations impliquées :

- le suivi et l'accompagnement social effectués par les unités territoriales et centres médico-sociaux implantés en milieu rural, qu'ils relèvent des Conseils Généraux ou de la MSA,
- le réseau des missions locales en milieu rural en charge des jeunes de 16 à 25 ans,
- l'accompagnement vers l'emploi et l'activité économique.
- le soutien aux agriculteurs en difficulté.
- l'aide à la mobilité.
- l'aide alimentaire.
- le logement des personnes défavorisées et la lutte contre l'habitat indigne.
- l'hébergement d'urgence.
- l'accompagnement médical et médico-psychologique.
- les services d'aide à domicile, qui sont également pourvoyeurs d'emplois.
- l'action culturelle (spectacle théâtral à partir de témoignage de personnes en difficulté)

- ***Les réseaux associatifs font des propositions pour lutter contre la précarité et l'exclusion en milieu rural***

21 mai 2010 : Journée nationale « Les phénomènes de précarité et d'exclusion en milieu rural: quelles réponses possibles sur les territoires? » co-organisée avec les organisations suivantes : Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, Comité National de Liaison des Régies de Quartier, Habitat et Développement, Familles Rurales, FN CIVAM, Chantier Ecole, Fédération des PACT, Solidarité Paysans.

10 organisations se rencontrent depuis un an pour partager leurs constats et leurs réponses en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Réflexions de François Soulage, Président du Secours Catholique :

La cohésion sociale dans le milieu rural n'a rien à voir avec la cohésion sociale en milieu urbain: il existe une diversité de «micro» situations qui font que le sujet n'est pas aujourd'hui un enjeu politique. Alors que la période est à la rigueur et que les budgets sont réduits partout, au sein des collectivités comme dans les associations, les marges financières sont très faibles, c'est celui qui s'exprimera le plus fort qui obtiendra le plus de moyens. Les politiques sont par ailleurs totalement cloisonnées, on le voit bien, elles doivent pouvoir mieux définir ensemble des parcours d'insertion mais sur une base territoriale. Par ailleurs, les difficultés d'insertion ne sont pas qu'économiques, il faut pouvoir intégrer cette notion d'insertion AU SENS LARGE dans le territoire. Bref, il faut avoir une approche systémique qui pour l'instant n'existe pas vraiment dans notre culture française.

La journée a cependant été l'occasion de faire plusieurs constats:

- il existe un foisonnement d'initiatives intéressantes, à développer
- le réseau associatif est souvent le premier lieu de proximité pour les personnes; par contre, les associations doivent davantage travailler dans la proximité les unes des autres
- le partenariat inter-associatif suppose de rapprocher les compétences des acteurs et de mettre en cohérence les points forts de chacun, chaque acteur pouvant tout à fait conserver sa spécificité; nous devons travailler à cela en toute humilité
- la mutualisation est encore difficile à faire accepter par nos structures

Si nous voulons avancer sur ces points, nous devons également être lucides sur l'analyse des besoins et l'état des lieux. Nous devons être créatifs, nous devons coproduire, de manière à pouvoir répondre ensemble aux besoins.

Nous devons également travailler la question des moyens, et pas uniquement celle des solutions à apporter.

Réflexions des Associations :

Dans un secteur rural multiforme et divers, la pauvreté sur les territoires ruraux a de véritables spécificités, dont ne tiennent pourtant pas compte les politiques publiques :

- l'éloignement et la dispersion géographique,
- un parc de logement ancien dégradé et inadapté,
- une valeur travail forte,
- une solidarité naturelle qui s'étiolle face à un isolement social de plus en plus important.

La pauvreté en milieu rural conduit à des phénomènes de sur-adaptation, de stigmatisation, d'assignation territoriale et enferme dans une pauvreté silencieuse. Les familles monoparentales et néo-rurales, les jeunes et les exploitants agricoles en difficultés sont les personnes les plus touchées par ces phénomènes.

Malgré une rareté et une dispersion des acteurs sociaux et institutionnels, les territoires ruraux sont riches de ressources et d'initiatives. Ils sont aussi en capacité de construire de véritables innovations à condition de favoriser les complémentarités et la cohérence des interventions, et de coproduire entre acteurs sociaux, sanitaires et économiques en s'appuyant sur des véritables projets politiques de territoire.

La dimension de la ruralité doit être intégrée dans toutes les politiques publiques sociales, sanitaires et d'emploi. Les objectifs de lutte contre la pauvreté en milieu rural, les actions de développement social, tout comme les actions de développement économique doivent être intégrés dans les politiques de développement territorial et d'aménagement du territoire.

Des plans départementaux à la mobilité doivent être mis en place pour pérenniser et généraliser les expériences en termes de mobilité et assurer un véritable service de transport public en milieu rural.

Les maisons de santé pluridisciplinaire, les réseaux santé-précarité, les PRAPS (Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins), le développement de cabinets satellites, doivent être maintenus et développés.

Une clause ruralité doit être intégrée dans les appels à projets et appels d'offre dans la gestion des services sociaux afin de prendre en compte les spécificités rurales comme les surcoûts économiques, liés aux transports et à la gestion de l'accueil de proximité.

Face au risque de dématérialisation des demandes d'aides sociales, **les accueils sociaux doivent être décentralisés** notamment dans les zones rurales de faible densité afin d'offrir des espaces d'accueil physique de proximité, permettant si besoin l'anonymat.

Il est nécessaire de développer une approche d'observation afin de compléter le peu d'indicateurs existants sur la situation de pauvreté en milieu rural.

Une offre adaptée de formation en milieu rural doit être développée.

Déjà bien engagée par les différentes Associations qui œuvrent pour résorber les situations dégradées des familles et des individus dans les territoires ruraux, la notion de proximité et les actions qui la rendent vivante semblent être une piste pour venir à bout de l'exclusion humaine ou sociale ressentie. Mais la proximité ne peut être le seul acte individuel, il se doit d'être intégrée dans toutes les politiques d'intervention de l'Etat, des collectivités, des services sociaux. Malheureusement, les nombreuses restrictions budgétaires, croissantes d'année en année, risquent d'amplifier l'exclusion de ces services sanitaires, éducatifs, publics, etc. qui étaient la marque d'un Etat solidaire...

En guise de conclusion : Enjeux et questions :

Dans ce contexte, les enjeux de pauvreté et d'insertion en milieu rural ne manquent pas. Pour développer et promouvoir une culture de la solidarité ajustée aux réalités propres au monde rural et dans une approche intégrée, nous pouvons pointer quelques défis majeurs :

- a. Les échelons territoriaux évoluent : positionnement du niveau local et départemental, de la région qui devient un espace politique privilégié, et de l'échelle européenne.

Comment mieux harmoniser ou articuler les niveaux territoriaux de solidarité pour une meilleure prise en compte des défis propres au milieu rural ?

Mais les risques des nouvelles organisations administratives (conseiller territorial, effacement du département ?)

- b. Une attention spécifique doit être portée aux services en milieu rural et à la lutte contre l'isolement, notamment face au vieillissement de la population rurale.

Quelles initiatives innovantes promouvoir dans ce domaine ?

- c. La réforme de la PAC, toujours d'actualité sinon plus, doit intégrer le contexte de mondialisation, les défis environnementaux et la demande des consommateurs de produits de qualité.

Dans ce contexte, quelle PAC développer afin qu'elle concourt au maintien d'un tissu rural vivant et harmonieux

- d. Le développement d'une agriculture paysanne de proximité, de qualité, et de circuits courts, dans les différentes régions européennes. Notons aussi le défi des agro carburants et le lien avec les besoins alimentaires à l'échelon mondial.

Quelles propositions politiques encourager pour prendre en compte ces défis ?

Exemple : les circuits courts de commercialisation de la viande bovine en Limousin

- e. Les enjeux d'un habitat souvent dégradé en monde rural et le paradoxe du manque de logements sociaux malgré la présence de nombreux logements vacants.

Quelles pratiques promouvoir et quelles initiatives législatives pour résoudre la question du logement ?

Exemple la SCIC de Faux la Montagne

- f. La fragilité du tissu économique et la faiblesse des emplois, notamment d'emplois qualifiés.

Quelles propositions faire dans ce champ économique ? Quelles suggestions face à cette complexité ?

Quelle proximité mettre en œuvre qui permette à la fois au territoire rural et aux personnes en précarité qui y habitent d'envisager un avenir équilibré ?

Les croyants, ensemble avec les non – croyants, sont remis à la même tâche innovante et déterminante, pour le bien commun. Pas de solution toute faite, pas de répétition, mais une détermination, et toujours à plusieurs, pour rendre humaine et espérante, l'humanité déclassée de nos territoires...

ANNEXES

DOCUMENT 1 / Les solidarités en milieu rural (par Médard LEBOT)

Les populations paysannes, ont toujours pratiqué la solidarité, dans le travail, comme dans les loisirs. En zone rurale, on se connaît, on a besoin les uns des autres, pour affronter les coups durs et aussi pour partager les bons moments de la vie. Tout le monde se tutoie, les échanges sont simples, fréquents et vrais. Depuis un demi-siècle, les solidarités ont connu une importante évolution, avec la diminution du nombre de paysans, la modernisation de l'agriculture et la concentration des exploitations agricoles. L'économie, la gestion financière passe avant l'homme ! L'individualisme gagne du terrain... Avant la modernisation de l'agriculture les pratiques d'entraide étaient courantes et fréquentes pour beaucoup de travaux : les foins, les battages, les vendanges... mais aussi pour aider une vache à vêler, et quantité d'autres services sans jamais attendre une compensation financière. Les services étaient réciproques, on ne calculait pas les heures du temps donné et, en plus cette génération paysanne avait le sens du gratuit. La qualité des relations humaines étaient une priorité, il est vrai qu'à cette époque la paysannerie vivait un peu, en autarcie, repliée sur elle-même.

Les valeurs de solidarité, de fraternité où l'on prenait le temps de s'écouter, de se parler, le temps gratuit passé entre voisins, n'ont plus guère de place dans un monde pressé, marqué par la rentabilité et la compétitivité. Aujourd'hui il faut réussir, si l'on veut vivre, progresser et être reconnu. La solidarité n'a pas pour autant disparu, elle est enracinée dans la culture paysanne et se vit sous des formes différentes de ce qu'elle a été dans le passé. Il ne se passe pas une semaine où une famille paysanne sollicite l'aide ou les conseils de son voisin, quelque soit sa profession. La nature du service demandé n'est plus ce qu'il était hier, du temps de la génération des retraités d'aujourd'hui. Aucun paysan ne souhaite revenir à l'époque d'après guerre. La modernisation s'est traduite par l'endettement des exploitations, par une modification des conditions de travail, par l'entrée de l'agriculture dans

l'économie d'échange, il faut amortir et rentabiliser les machines... très souvent, agrandir la surface de l'exploitation. Les exploitations en commun du type GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) ainsi que les sociétés de fait, sont aussi des solidarités vécues pour le travail et pour se donner du temps libre et de weekend disponibles. La qualité de vie est de plus en plus souhaitée par les paysans.

Les mentalités des paysans devenus « agriculteurs » quand ce n'est pas, chef d'entreprise ne sont pas, celles d'il y a vingt ou trente ans ! Les voisins sont moins nombreux. On connaît des communes rurales qui comptaient 150 à 200 exploitations et qui aujourd'hui en comptent moins de cinquante !

1. Le progrès n'a pas étouffé les solidarités

Les pratiques d'entraide en zones rurales ont évolué et les paysans réalistes par nature savent s'adapter. La volonté de s'entraider existe toujours, sous des formes de solidarité de voisinage, pour l'utilisation du matériel, en particulier des grosses machines qui ne servent que quelques jours dans l'année. C'est ainsi qu'on voit se développer des CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole). Ces coopératives de solidarité organisée, ont été une innovation dans la culture paysanne ; on ne trouve pas ces pratiques chez les artisans ou les commerçants ruraux.

En Loire-Atlantique, il existe dans toutes les communes : « des associations de remplacement » ouvertes à tous les agriculteurs, quelque soit leur appartenance syndicale, dont la mission est d'assurer le travail d'un agriculteur malade ou accidenté. Ce qui n'est pas le cas, hélas, dans d'autres départements...

Une association : « SOS agriculteurs en difficulté » existe dans l'Ouest, pour venir en aide aux paysans sur endettés, malheureusement de plus en plus nombreux !

Une forme de solidarité qui s'est beaucoup développée : c'est les équipes d'ensilage ; l'utilisation des grosses machines : tracteurs, ensileuses, remorques...nécessitent du personnel et du matériel. L'entraide est indispensable, on observe une collaboration vraie dans le travail, entre voisins qui n'adhèrent pas au même syndicat et qui ne se fréquentent guère le reste de l'année !

On rencontre aussi, des solidarités nouvelles, sous formes de groupements d'agriculteurs à vocation technique et économique, orientées vers l'agriculture biologique, ou tout simplement, pour une meilleure maîtrise des exploitations. Ces groupements sont de véritables coopératives d'idées et de projets. Ces groupements sont le prolongement des CETA, des Groupements de vulgarisation, créés au cours des trente glorieuses : 1945-1975 et très développés dans la région Ouest.

Les comités régionaux de développement mis en place par les Chambres d'Agriculture, au niveau des « pays » ou des petites régions naturelles, animées par une équipe de techniciens de bon niveau, s'appuient sur les solidarités existantes, souvent en les valorisant. Dans beaucoup de zones, des paysans se réunissent pour échanger sur leurs problèmes et pour réfléchir sur l'avenir ou encore pour négocier les prix de leurs productions, face à la coopérative ou au négociant.

Les syndicats connaissent eux aussi une évolution, ils sont rarement unitaires au niveau communal ou cantonal, ce qui ne les empêche pas de réfléchir et d'agir collectivement. Les convergences idéologiques entre adhérents du même syndicat, font que les solidarités sont plus fortes et les syndicalistes ont plus de plaisir à se retrouver.

2. L'esprit coopératif a changé

Les solidarités horizontales entre paysans sont plus fortes, qu'au niveau vertical, avec des engagements dans des filières coopératives, celles-ci sont de plus en plus considérées comme des outils agro-industriels au même titre que les entreprises privées, ce qui est inquiétant pour l'avenir des coopératives.

Les coopératives ont consolidé les outils industriels, et les dynamiques commerciales, en économie d'abondance, il faut vendre... sans pour autant renforcer la coopération de terrain, au niveau des coopérateurs. La démocratie a un coût, mais faut-il y croire et le vouloir !

Il n'est pas rare de rencontrer des prolongements de ces pratiques de solidarité dans les loisirs, les fêtes de villages, avec des méchouis bien arrosés pour marquer la fin des ensilages, des battages ou des vendanges.

La solidarité humaine est créatrice de fraternité et d'amitié durable. Ce sont des valeurs rares, peu connues, dans les villes importantes ! Le monde rural vit un bouillonnement d'idées, la diminution du nombre de paysans fait qu'on associe davantage que par le passé, les artisans, les commerçants, les conseils municipaux. On vit une insertion du monde paysan, dans la communauté villageoise et dans l'organisation des pays. On y trouve de plus en plus des groupes de solidarité pour venir en aide aux personnes isolées, pour organiser des ateliers culturels, artistiques... Ces lieux permettent de se retrouver et d'échanger.

Aujourd'hui, les paysans ont accès à l'enseignement, à la culture, au même titre que le reste de la population.

Voilà qui est positif !

On observe que, c'est dans les zones où la solidarité est la plus développée qu'il y a le plus de jeunes à s'installer, là où on trouve les CUMA, les GAEC, les associations de remplacement... Des organisations de jeunes, mettent en place des « tutorats » pour guider un jeune qui s'installe, par quelqu'un de plus expérimenté que lui, l'objectif est : un tuteur par canton. Dans ces zones, rares sont les exploitations en friches. Dans certaines zones 50% des installations se font en GAEC ou en associations.

Les territoires sont mieux entretenus et le dynamisme est plus fort dans la vie locale. La personne humaine, est un être social qui n'existe que par la reconnaissance de l'autre, des autres. Dans notre culture, les êtres humains ont besoin pour leur épanouissement de vivre les moments forts d'une communauté, c'est une valeur qui ne disparaît pas avec le progrès et heureusement !

Il n'y a pas que dans la vie professionnelle que les ruraux vivent la solidarité, c'est dans ce milieu que la vie associative est très développée avec l'existence des organisations familiales, sportives, éducatives... On observe dans presque toutes les communes rurales des clubs de retraités actifs. C'est peut-être ce qui explique le maintien des populations en zones rurales, entre deux recensements.

3. La JAC a été une école de promotion

Les valeurs de solidarité exprimées et vécues sur le terrain ne tombent pas du ciel, elles sont nées de la réflexion des hommes et des femmes qui les ont mis en pratique, dans leur vie quotidienne et dans leurs communautés. Elles n'ont pas la même expression dans toutes les régions françaises. Les ruraux de l'Ouest ont bénéficié d'une école exceptionnelle : la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne). Dans ce mouvement, les jeunes ruraux ont appris à réfléchir en équipe et à agir ensemble. La JAC a été une école de libération et de promotion, elle a aidé les jeunes à devenir des hommes et des femmes de fraternité, porteurs d'espérance pour le milieu rural.

Elle a permis aux jeunes ruraux d'être collectivement debout, et, leur a appris à marcher ensemble, dans une direction qui se réfère aux valeurs de solidarité, pour la construction d'un monde plus juste, plus fraternel.

Elle les a formés à devenir de bons professionnels, engagés dans les organisations paysannes et à être solidaires avec ses voisins qu'on ne choisit pas.

Le milieu rural est une pépinière de vie associative, à tous les niveaux, dans la vie professionnelle, comme dans la vie sociale. Les femmes sont pour beaucoup dans cette évolution. Le téléphone, l'utilisation de la voiture facilitent les relations, les déplacements, les communications avec le reste de la société civile. Dans les villages, le transport des enfants pour se rendre à l'école est réalisé par une personne qui fait, s'il le faut, voiture complète. Ce n'est plus la profession qui est le ferment de la solidarité, mais, ce sont les relations humaines et de voisinage. La Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique, constate que la solidarité a été mise de côté devant la performance individuelle, alors qu'une agriculture dynamique ne peut qu'être collective. Elle affirme vouloir développer une solidarité entre les hommes et les territoires.

Depuis quelques années, le monde rural s'engage dans les associations de solidarité internationale, en sachant que, la solidarité vécue ici, est porteuse d'espérance pour les populations des pays en développement. Les famines, les conditions de vie ne sont pas supportables pour les paysans de chez nous, qui pour beaucoup ont entendu des témoignages de leurs parents élevés dans la pauvreté et la misère. La FAO nous informe, que plus de 800 millions de personnes dans le monde ne mangent pas à leur faim, les deux tiers, seraient des paysans, dont la mission est de nourrir l'humanité !

La majorité de ces associations sont animées par des paysans retraités, qui ont vécu des solidarités dans leur vie sociale et professionnelle. L'AFDI (Agriculteur Français de Développement International) actif dans toutes les régions françaises, réalise des partenariats avec des organisations paysannes dans les pays du Sud, en est un témoignage vivant. Une autre association, unique dans son style : « Echange et solidarité 44 » regroupe plus de 3000 adhérents, la majorité, des syndicalistes retraités, elle apporte des appuis appréciés aux paysans du

Nicaragua, depuis une dizaine d'années. Dans tous les départements, des associations de ce type existent et jouent un rôle important dans les échanges de : paysans à paysans.

Pour les ruraux, la planète devient un village, la solidarité n'a pas de frontière, elle s'exerce en priorité avec les populations les plus démunies dans le monde, mais d'abord ici, entre voisins et dans la mesure du possible, avec les paysans organisés dans les pays en développement. Les paysans sont conscients qu'il n'y a de développement que dans l'organisation. Vivre la solidarité entre les peuples, engendre la justice, c'est aussi, construire une PAIX durable.

DOCUMENT 2 / CARITAS IN VERITATE (EXTRAITS)

INTRODUCTION

6. « *Caritas in veritate* » est un principe sur lequel se fonde la doctrine sociale de l'Église, un principe qui prend une forme opératoire par des critères d'orientation de l'action morale. Je désire en rappeler deux de manière particulière; ils sont dictés principalement par l'engagement en faveur du développement dans une société en voie de mondialisation: *la justice et le bien commun*.

La *justice* tout d'abord. *Ubi societas, ibi ius* : toute société élabore un système propre de justice. *La charité dépasse la justice*, parce qu'aimer c'est donner, offrir du *mien* à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est *sien*, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas « donner » à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux. Non seulement la justice n'est pas étrangère à la charité, non seulement elle n'est pas une voie alternative ou parallèle à la charité: la justice est « inséparable de la charité », elle lui est intrinsèque. La justice est la première voie de la charité ou, comme le disait Paul VI, son « minimum », une partie intégrante de cet amour en « actes et en vérité » (1 Jn 3, 18) auquel l'apôtre saint Jean exhorte. D'une part, la charité exige la justice: la reconnaissance et le respect des droits légitimes des individus et des peuples. Elle s'efforce de construire la cité de l'homme selon le droit et la justice. D'autre part, la charité dépasse la justice et la complète dans la logique du don et du pardon. La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologique et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde.

7. Il faut ensuite prendre en grande considération le bien commun. Aimer quelqu'un, c'est vouloir son bien et mettre tout en œuvre pour cela. À côté du bien individuel, il y a un bien lié à la vie en société: le bien commun. C'est le bien du 'nous-tous', constitué d'individus, de familles et de groupes intermédiaires qui forment une communauté sociale. Ce n'est pas un bien recherché pour lui-même, mais pour les personnes qui font partie de la communauté sociale et qui, en elle seule, peuvent arriver réellement et plus efficacement à leur bien. C'est une exigence de la justice et de la charité que de vouloir le bien commun et de le rechercher. Œuvrer en vue du bien commun signifie d'une part, prendre soin et, d'autre part, se servir de l'ensemble des institutions qui structurent juridiquement, civilement, et culturellement la vie sociale qui prend ainsi la forme de la polis, de la cité. On aime d'autant plus efficacement le prochain que l'on travaille davantage en faveur du bien commun qui répond également à ses besoins réels. Tout chrétien est appelé à vivre cette charité, selon sa vocation et selon ses possibilités d'influence au service de la polis. C'est là la voie institutionnelle – politique peut-on dire aussi – de la charité, qui n'est pas moins qualifiée et déterminante que la charité qui est directement en rapport avec le prochain, hors des médiations institutionnelles de la cité. L'engagement pour le bien commun, quand la charité l'anime, a une valeur supérieure à celle de l'engagement purement séculier et politique. Comme tout engagement en faveur de la justice, il s'inscrit dans le témoignage de la charité divine qui, agissant dans le temps, prépare l'éternité. Quand elle est inspirée et animée par la charité, l'action de l'homme contribue à l'édification de cette cité de Dieu universelle vers laquelle avance l'histoire de la famille humaine. Dans une société en voie de mondialisation, le bien commun et l'engagement en sa faveur ne peuvent pas ne pas assumer les dimensions de la famille humaine tout entière, c'est-à-dire de la communauté des peuples et des Nations, au point de donner forme d'unité et de paix à la cité des hommes, et d'en faire, en quelque sorte, la préfiguration anticipée de la cité sans frontières de Dieu.

CHAP II / LE DEVELOPPEMENT HUMAIN AUJOURD'HUI

25. Du point de vue social, les systèmes de protection et de prévoyance qui existaient déjà dans de nombreux pays à l'époque de Paul VI, peinent et pourraient avoir plus de mal encore à l'avenir à poursuivre leurs objectifs de vraie justice sociale dans un cadre économique profondément modifié. Le marché devenu mondial a stimulé avant tout, de la part de pays riches, la recherche de lieux où délocaliser les productions à bas coût dans le but de réduire les prix d'un grand nombre de biens, d'accroître le pouvoir d'achat et donc

d'accélérer le taux de croissance fondé sur une consommation accrue du marché interne. En conséquence, le marché a encouragé des formes nouvelles de compétition entre les États dans le but d'attirer les centres de production des entreprises étrangères, à travers divers moyens, au nombre desquels une fiscalité avantageuse et la dérégulation du monde du travail. Ces processus ont entraîné l'affaiblissement des réseaux de protection sociale en contrepartie de la recherche de plus grands avantages de compétitivité sur le marché mondial, faisant peser de graves menaces sur les droits des travailleurs, sur les droits fondamentaux de l'homme et sur la solidarité mise en œuvre par les formes traditionnelles de l'État social. Les systèmes de sécurité sociale peuvent perdre la capacité de remplir leur mission dans les pays émergents et dans les pays déjà développés, comme dans des pays pauvres. Là, les politiques d'équilibre budgétaire, avec des coupes dans les dépenses sociales, souvent recommandées par les Institutions financières internationales, peuvent laisser les citoyens désarmés face aux risques nouveaux et anciens. Une telle impuissance est accentuée par le manque de protection efficace de la part des associations de travailleurs. L'ensemble des changements sociaux et économiques font que les organisations syndicales éprouvent de plus grandes difficultés à remplir leur rôle de représentation des intérêts des travailleurs, encore accentuées par le fait que les gouvernements, pour des raisons d'utilité économique, posent souvent des limites à la liberté syndicale ou à la capacité de négociation des syndicats eux-mêmes. Les réseaux traditionnels de solidarité se trouvent ainsi contraints de surmonter des obstacles toujours plus importants. L'invitation de la doctrine sociale de l'Église, formulée dès *Rerum novarum*, à susciter des associations de travailleurs pour la défense de leurs droits, est donc aujourd'hui plus pertinente encore qu'hier, ceci afin de donner avant tout une réponse immédiate et clairvoyante à l'urgence d'instaurer de nouvelles synergies au plan international comme au plan local.

La *mobilité du travail*, liée à la déréglementation généralisée, a été un phénomène important, qui comportait des aspects positifs par sa capacité à stimuler la création de nouvelles richesses et l'échange entre différentes cultures. Toutefois, quand l'incertitude sur les conditions de travail, en raison des processus de mobilité et de déréglementation, devient endémique, surgissent alors des formes d'instabilité psychologique, des difficultés à construire un parcours personnel cohérent dans l'existence, y compris à l'égard du mariage. Cela a pour conséquence l'apparition de situations humaines dégradantes, sans parler du gaspillage social. Si l'on compare avec ce qui se passait dans la société industrielle du passé, le chômage entraîne aujourd'hui des aspects nouveaux de non sens économique et la crise actuelle ne peut qu'aggraver une telle situation. La mise à l'écart du travail pendant une longue période, tout comme la dépendance prolongée vis-à-vis de l'assistance publique ou privée, minent la liberté et la créativité de la personne ainsi que ses rapports familiaux et sociaux avec de fortes souffrances sur le plan psychologique et spirituel. Je voudrais rappeler à tous, et surtout aux gouvernants engagés à donner un nouveau profil aux bases économiques et sociales du monde, que *l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser*: « En effet, c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute la vie économique-sociale ».

N° 32

La dignité de la personne et les exigences de la justice demandent, aujourd'hui surtout, que les choix économiques ne fassent pas augmenter de façon excessive et moralement inacceptable les écarts de richesse et que l'on continue à *se donner comme objectif prioritaire l'accès au travail* ou son maintien, pour tous. Tout bien considéré, c'est ce que la « raison économique » exige aussi. L'accroissement systémique des inégalités entre les groupes sociaux à l'intérieur d'un même pays et entre les populations des différents pays, c'est-à-dire l'augmentation massive de la pauvreté au sens relatif, non seulement tend à saper la cohésion sociale et met ainsi en danger la démocratie, mais a aussi un impact négatif sur le plan économique à travers l'érosion progressive du « capital social », c'est-à-dire de cet ensemble de relations de confiance, de fiabilité, de respect des règles, indispensables à toute coexistence civile.

CHAP III / FRATERNITE, DEVELOPPEMENT ET SOCIETE CIVILE

N°34

Parce qu'elle est un don que tous reçoivent, la charité dans la vérité est une force qui constitue la communauté, unifie les hommes de telle manière qu'il n'y ait plus de barrières ni de limites. Nous pouvons par nous-mêmes constituer la communauté des hommes, mais celle-ci ne pourra jamais être, par ses seules forces, une communauté pleinement fraternelle ni excéder ses propres limites, c'est-à-dire devenir une communauté vraiment universelle: l'unité du genre humain, communion fraternelle dépassant toutes divisions, naît de l'appel formulé par la parole du Dieu-Amour. En affrontant cette question décisive, nous devons préciser, d'une part, que la logique du don n'exclue pas la justice et qu'elle ne se juxtapose pas à elle dans un second temps et de l'extérieur et d'autre part, que si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le *principe de gratuité* comme expression de fraternité.

N° 37

La doctrine sociale de l'Église estime que des relations authentiquement humaines, d'amitié et de socialité, de solidarité et de réciprocité, peuvent également être vécues même au sein de l'activité économique et pas

seulement en dehors d'elle ou « après » elle. La sphère économique n'est, par nature, ni éthiquement neutre ni inhumaine et antisociale. Elle appartient à l'activité de l'homme et, justement parce qu'humaine, elle doit être structurée et organisée institutionnellement de façon éthique.

N° 39

Quand la logique du marché et celle de l'État s'accordent entre elles pour perpétuer le monopole de leurs domaines respectifs d'influence, la solidarité dans les relations entre les citoyens s'amointrit à la longue, de même que la participation et l'adhésion, l'agir gratuit, qui sont d'une nature différente du *donner pour avoir*, spécifique à la logique de l'échange, et du *donner par devoir*, qui est propre à l'action publique, réglée par les lois de l'État. Vaincre le sous-développement demande d'agir non seulement en vue de l'amélioration des transactions fondées sur l'échange et des prestations sociales, mais surtout sur *l'ouverture progressive, dans un contexte mondial, à des formes d'activité économique caractérisées par une part de gratuité et de communion*. Le binôme exclusif marché-État corrode la socialité, alors que les formes économiques solidaires, qui trouvent leur terrain le meilleur dans la société civile sans se limiter à elle, créent de la socialité. Le marché de la gratuité n'existe pas et on ne peut imposer par la loi des comportements gratuits. Pourtant, aussi bien le marché que la politique ont besoin de personnes ouvertes au don réciproque.

CHAP V / LA COLLABORATION DE LA FAMILLE HUMAINE

57. Le dialogue fécond entre foi et raison ne peut que rendre plus efficace l'œuvre de la charité dans le champ social et constitue le cadre le plus approprié pour encourager *la collaboration fraternelle entre croyants et non croyants* dans leur commune intention de travailler pour la justice et pour la paix de l'humanité. Dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, les Pères du Concile affirmaient: « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point: tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet ». Pour les croyants, le monde n'est le fruit ni du hasard ni de la nécessité, mais celui d'un projet de Dieu. De là naît pour les croyants le devoir d'unir leurs efforts à ceux de tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté appartenant à d'autres religions ou non croyants, afin que notre monde soit effectivement conforme au projet divin: celui de vivre comme une famille sous le regard du Créateur. Le *principe de subsidiarité*, expression de l'inaliénable liberté humaine, est, à cet égard, une manifestation particulière de la charité et un guide éclairant pour la collaboration fraternelle entre croyants et non croyants. La subsidiarité est avant tout une aide à la personne, à travers l'autonomie des corps intermédiaires. Cette aide est proposée lorsque la personne et les acteurs sociaux ne réussissent pas à faire par eux-mêmes ce qui leur incombe et elle implique toujours que l'on ait une visée émancipatrice qui favorise la liberté et la participation en tant que responsabilisation. La subsidiarité respecte la dignité de la personne en qui elle voit un sujet toujours capable de donner quelque chose aux autres. En reconnaissant que la réciprocité fonde la constitution intime de l'être humain, la subsidiarité est l'antidote le plus efficace contre toute forme d'assistance paternaliste. Elle peut rendre compte aussi bien des multiples articulations entre les divers plans et donc de la pluralité des acteurs, que de leur coordination.

DOCUMENT 3 /Précarité et exclusion en milieu rural: compte-rendu d'une journée nationale organisée par la FNARS 21 mai 2010

PROPOSITIONS D'ACTIONS

1. La mise en place de plans départementaux à la mobilité pour pérenniser et généraliser les expériences en termes de mobilité afin d'assurer un véritable service de transport public en milieu rural;
2. Les maisons de santé pluridisciplinaire, les réseaux santé-précarité, les PRAPS (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins), le développement de cabinets satellites, doivent être maintenus et développés;
3. La mise en place d'une clause ruralité dans les appels à projets et marchés publics afin de prendre en compte les spécificités rurales comme les surcoûts économiques, liés aux transports et à la gestion de l'accueil de proximité;
4. Le développement d'une offre de formation en milieu rural;

5. Les actions de développement social doivent être intégrées comme les actions de développement économique, dans les politiques de développement rural et d'aménagement du territoire;
6. Face au risque de dématérialisation des demandes d'aides sociales, les accueils sociaux doivent être décentralisés notamment dans les zones rurales de faible densité afin d'offrir des espaces d'accueil physique de proximité, permettant si besoin l'anonymat;
7. Il est nécessaire de développer une approche d'observation afin de compléter le peu d'indicateurs existants sur la situation de pauvreté en milieu rural;
8. La dimension de la ruralité doit être intégrée dans toutes les politiques publiques sociales, sanitaires et d'emploi. Les objectifs de lutte contre la pauvreté en milieu rural soient doivent être intégrés dans les politiques de développement territorial et d'aménagement du territoire.

DOCUMENT 4 / PROPOSITIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

Face à ces constats, le Secours Catholique soutient les propositions suivantes, qui rejoignent et sont en synergie avec celles portées par d'autres associations et têtes de réseau en milieu rural 4 :

4 FNARS, fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, Comité National de Liaison des Régies de Quartier, Habitat et Développement, Familles Rurales, FN CIVAM, CCMSA, Fédération PACT, Solidarité Paysans.

- 1- **La dimension de la ruralité doit être intégrée de façon spécifique, dans toutes les politiques publiques sociales, sanitaires et d'emploi.** Ainsi, les objectifs de lutte contre la pauvreté en milieu rural doivent être intégrés au sein des politiques territoriales d'aménagement du territoire ;
- 2- Il est nécessaire de **développer une approche d'observation** et de diagnostic partagé, afin de compléter le peu d'indicateurs existants sur la situation de pauvreté en milieu rural. C'est un champ de compétences à promouvoir au sein des CIAS ;
- 3- **Les actions de solidarité et de développement social**, mises en oeuvre par les collectivités territoriales comme par les institutions ou les associations, doivent être intégrées **comme actions de développement économique territorial**. La solidarité est une composante de l'aménagement des territoires, comme le montre le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux jeunes qui développent des formes d'agriculture de proximité respectant l'environnement, aux initiatives de développement des circuits courts, aux diverses formes d'autoproduction (jardins, logement,...) mais aussi aux actions culturelles ;
- 4- **La mise en place et le déploiement de plans départementaux à la mobilité** pour pérenniser et généraliser les expériences dans ce domaine afin d'assurer un véritable service de transport public en milieu rural, particulièrement en direction des populations à faibles ressources;
- 5- **Les maisons de santé pluridisciplinaires**, les réseaux santé-précarité, les PRAPS (Programmes régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins) et le développement de cabinets satellites ou autres formes innovantes **doivent être maintenus et développés** ;
- 6- **Les services de soins et d'assistance à domicile** doivent être promus et développés en milieu rural, étant donné leur capacité unique à répondre aux besoins de personnes fragilisées.
- 7- **Une clause ruralité**, doit être incluse **dans les appels à projets qui concernent le monde rural** afin de prendre en compte les spécificités rurales, notamment les surcoûts économiques liés aux transports et à la gestion de l'accueil de proximité et à la faible densité de la population.

ACTIONS EN EUROPE DU SECOURS CATHOLIQUE, DU RESEAU CARITAS ET AUTRES PARTENAIRES EUROPEENS :

Le Secours Catholique, comme les Caritas et autres partenaires des pays européens, est un acteur de lutte contre la pauvreté et pour le développement de solidarités, intégré dans un vaste réseau de partenaires.

En France les actions du Secours Catholique peuvent se caractériser ainsi :

- 1- Le réseau Secours Catholique constitue un véritable maillage territorial de proximité grâce au déploiement d'équipes locales sur l'ensemble du territoire. C'est un véritable atout ;
- 2- L'engagement de ce réseau d'équipes locales dans des diagnostics territoriaux pour y découvrir les pauvretés cachées.
Dans les Landes, comme dans l'ensemble des départements, chaque équipe locale, constituée de membres de différentes communes d'un secteur géographique, se réunit régulièrement pour poser un diagnostic partagé sur les situations de pauvreté et pour réfléchir à des réponses ajustées ;

3- La promotion d'initiatives de solidarité au plus près du terrain, le plus souvent en partenariat avec d'autres acteurs de solidarité du territoire concerné :

- initiatives de transports solidaires dans le canton de St Germain Laval dans la Loire ;
- boutiques solidaires de proximité dans de nombreux territoires comme dans le Béarn.
- haltes d'accueil des personnes sans domicile en Maine et Loire ;
- jardins d'insertion, ou encore soutien aux associations d'agriculteurs en difficultés dans de nombreux départements ;
- appuis au développement de maisons de services publics, par exemple la création d'un « PIMMS » (point d'information et de médiation multiservices) à Chauffailles en Saône et Loire

DES PARTENARIATS PRIVILEGIÉS :

Des partenariats avec d'autres acteurs de solidarité en milieu rural se développent selon les contextes locaux. Nous pouvons mentionner des collaborations significatives avec :

- Les **Foyers Ruraux**, plus particulièrement par un engagement militant de membres du réseau du Secours Catholique au sein des associations locales, pour éviter de stigmatiser les publics en difficulté ;
- Le réseau de la **FNARS** dans le domaine des initiatives de jardins solidaires, notamment les **Jardins de cocagne** et dans le domaine du logement ;
- Le réseau « **Solidarités paysans** » qui fédère les associations départementales ou régionales d'agriculteurs en difficulté ;
- Le réseau **Terre de liens**, qui appuie des projets d'agriculture soutenables et promeut des outils de finance solidaire ;
- le réseau **RELIER** (Réseau d'Echange et de Liaison des Initiatives en Espace Rural) fédérateur de réflexion et d'initiatives particulièrement dans le champ de l'habitat rural
- le réseau **CMR** (Chrétiens dans le monde rural) mouvement d'éducation populaire et d'action catholique et le pôle européen de la **FIMARC** (International du mouvement)
- Les **collectivités territoriales** : avec les communes, communautés de communes ou pays. De nombreux militants du Secours Catholique sont engagés au sein des CCAS (centre communal d'action sociale) et CIAS (centre intercommunal d'action sociale) ;
- Au niveau européen des partenariats privilégiés se nouent avec **d'autres Caritas** (Belgique, Bosnie Herzégovine, Russie...) en synergie avec d'autres acteurs comme le **conseil régional d'Auvergne**, la **Fondation Abbé Pierre**, à titre d'exemple.

DOCUMENT 5 / Les territoires ruraux aux profils multiples sont animés par des dynamiques locales variables

Une partie des territoires ruraux cumule différents handicaps qui se cristallisent au fil du temps. Il est possible de parler à leur endroit de véritables territoires de relégation ainsi que le fait la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS). En effet, une partie de la population est isolée, que cet isolement soit physique ou qu'il relève de blocages à la mobilité d'ordre culturel et social.

Les réponses apportées au plan local sont variables. Les outils d'observation et de diagnostic ne sont pas toujours suffisants mais on relève surtout une absence fréquente de maîtrise d'œuvre sociale permettant d'engager des actions coordonnées (pour le repérage des situations fragiles, la mise en place de services collectifs à la population ou l'amélioration de l'habitat par exemple).

Pour porter des projets dans ces domaines, le bon niveau est clairement intercommunal, au regard de la taille modeste des communes rurales.

Une intercommunalité de projet peut être difficile à réaliser si elle n'est pas portée par des élus mobilisés en ce sens. Les communautés de communes ne sont pas toujours réellement constituées, en milieu rural, et leur taille n'est pas forcément suffisante pour leur permettre de jouer un rôle de maîtrise d'ouvrage en matière de développement local. C'est au vu de ce constat qu'ont été constitués des territoires de projet correspondant pour certains aux « pays ».

La réussite de l'action de tels ensembles est fonction de la présence sur le terrain d'élus ou de décideurs capables de jouer un rôle d'entraînement et de s'appuyer sur des professionnels de bon niveau. Ce peut être localement le fait de l'Etat, sous réserve qu'il ait de façon plus permanente le souci d'inscrire son action dans la durée. La succession et l'interruption des divers dispositifs qu'il génère ou qu'il accompagne (s'agissant des interventions de l'Union Européenne) ne lui a en effet pas toujours permis de jouer pleinement le rôle qui lui revient en tant que garant de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, les interventions des organismes sociaux, tout comme celles des administrations publiques, sont encore trop cloisonnées.

Des perspectives se dessinent au plan de l'intervention de l'Etat et de l'engagement d'effets leviers pour les territoires ruraux

Divers instruments d'action existent ; les ressources et les savoir-faire de l'Etat, des collectivités territoriales, comme ceux des organismes de protection sociale, peuvent être coordonnés au profit de la cohésion sociale dans les territoires ruraux.

Au niveau national, la création du nouveau ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, les compétences du ministère chargé de l'agriculture, le déploiement des missions de coordination de la future direction générale de la cohésion sociale doivent constituer le support d'une action interministérielle en faveur du milieu rural avec le concours de la DIACT, et d'instances comme le CNAIE, le CILE ou l'ONPES2.

Une approche transversale est en effet nécessaire au niveau national : les espaces ruraux souffrent de l'attention limitée portée aux effets sociaux, sur ces territoires, des politiques des transports, du logement, de la santé, de l'emploi. Il est significatif que les données statistiques sur ces domaines, pourtant existantes, fassent rarement l'objet d'une présentation selon la variable spatiale. Cette attention insuffisante prêtée aux difficultés rurales, en s'accumulant et en se combinant avec des crises affectant l'économie de ces espaces, finit par cristalliser des problèmes graves sur des « territoires de relégation » dans certains cantons.

Au niveau régional, les directions régionales de la cohésion sociale doivent disposer des outils de veille sociale et fournir, en collaboration avec les autres services déconcentrés, un accompagnement dans la construction d'une ingénierie adaptée à leurs caractéristiques.

Dans cette perspective, quelques voies sont à considérer :

Développer une intercommunalité de projet incluant des volets sociaux pour proposer notamment des réponses adaptées aux besoins des publics fragiles. Ces projets constituent souvent la première base d'un projet de développement. Or, dans la sélection des domaines de compétence des intercommunalités, la thématique « sociale » n'est pas assez fréquemment retenue alors que les actions qui en relèvent constituent souvent un levier indispensable au développement local. Les actions des intercommunalités ne peuvent être fructueuses sans le soutien au plan local d'opérateurs comme Pôle Emploi, les missions locales ou les organismes locaux de protection sociale, dont les antennes organisées à l'échelon des « pays » ou des arrondissements apportent un support essentiel à de telles initiatives.

Mettre à disposition des territoires ruraux des moyens d'ingénierie. Dès lors que le développement local est en jeu, une ingénierie de développement dotée de professionnels qualifiés est indispensable pour monter les projets, comme pour mobiliser les ressources à tous les niveaux : financements de l'Union Européenne (programme LEADER+ notamment), interventions de la région au titre de ses responsabilités économiques ou dans le domaine de la formation, financements ciblés de l'Etat ou d'autres partenaires. Parmi les leviers d'action soutenus par ces partenaires figurent d'ailleurs des financements pour mobiliser ces professionnels.

Le rôle de la région dans le cadre de ses compétences propres en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de transport, de formation, est essentiel, de même que celui du conseil général en matière sociale.

Prendre en considération les surcoûts de certains dispositifs en milieu rural. Par exemple des besoins de moyens de transport pour les personnes aidées par des missions locales et des structures d'insertion, les coûts d'hébergement pour des périodes de stage ou de formation, les besoins de garde d'enfants, mais aussi les temps de transport pour les travailleurs sociaux qui se déplacent au domicile de personnes isolées, et plus spécifiquement l'utilité d'une répartition des fonds d'action sociale des organismes de protection sociale tenant compte de ces facteurs.

La situation préoccupante des adolescents et des jeunes ruraux sous qualifiés, peu mobiles et confrontés à des difficultés de logement, mérite une attention particulière qui touche tant l'appareil de formation (général et agricole) que les mesures d'accompagnement vers l'emploi en milieu rural.

Le déploiement du RSA comporte certains risques en milieu rural

Au-delà du bénéfice avéré que les populations rurales tireront de ce dispositif à condition que des activités (par le biais de l'insertion notamment) leurs soient proposées, le risque le plus important est celui de la pérennisation d'un emploi à temps incomplet. En milieu agricole, la tentation peut être forte pour des groupements d'employeurs ou des organismes de gestion de remplacement de maintenir un nombre important de temps partiel sachant que le RSA vient apporter un complément de ressources.

Ses travaux doivent être prolongés, de son point de vue, dans un cadre interministériel en vue d'arrêter une stratégie globale d'intervention au profit des populations fragiles en milieu rural, essentiellement sous l'angle de l'accompagnement d'une ingénierie locale de développement. Cela est nécessaire, car, quand bien même le poids des ruraux précaires diminue en valeur relative dans la population totale, les situations observées sont suffisamment graves pour appeler la construction d'un cadre cohérent et durable au profit des territoires en difficulté.

DOCUMENT 6 / DES TERRITOIRES EN INNOVATION CONTINUE

Cette réalité de l'exclusion en milieu rural nous conduit à certains nombres de constat à la fois sur les réponses apportées et les problèmes qui demeurent.

□ Des territoires avec des ressources

Malgré des acteurs plus rares et plus épars sur le plan géographique, les risques de précarité et désaffiliation sont contenus par l'action des acteurs de l'économie sociale et le soutien des collectivités locales. Toutefois les acteurs soulignent la difficulté à combattre la pauvreté et la difficulté de couvrir tous les territoires.

Les territoires peuvent être sources de richesses collectives et individuelles. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire montrent des capacités d'innovation et d'expérimentation à condition que les expériences s'inscrivent dans des projets interinstitutionnels et collectifs.

Ils dégagent davantage de capacités à innover et les acteurs sont moins désenchantés. Afin d'éviter les effets mille feuilles des différents dispositifs, il s'agit de construire les complémentarités et les cohérences des interventions et de co-produire entre acteurs sociaux, sanitaires et économiques en s'appuyant sur des véritables projets politiques de Territoires.

Ainsi les dynamiques interinstitutionnelles amènent à faire autrement et à développer à terme des projets et des moyens supplémentaires sur le local. Les acteurs sont moins désenchantés et surtout les personnes en situation de précarité et de pauvreté trouvent un espace pour développer leurs capacités et passer d'une logique d'assistance pour devenir des acteurs du développement de leur territoire.

La mise en maille de l'action sociale territorialisée pose question dans l'espace rural. Les modèles d'action conçus dans le cadre de la Politique de la Ville (zonages prioritaires, actions collectives facilitées par la densité et la diversité des publics, maintien d'un certain anonymat) sont peu, voire, inopérants pour l'espace rural, en raison notamment de la moindre densité et de l'éclatement géographique des publics concernés, mais aussi, parfois, de la proximité relationnelle avec ces mêmes publics. En outre, l'action sociale communale est handicapée par la faiblesse budgétaire des communes, qui disposent rarement d'un CCAS, alors même que les élus locaux sont bien souvent en première ligne dans le recueil des demandes d'aide sociale des populations. L'intercommunalité rurale est encore peu mobilisée sur l'action sociale, à quelques exceptions près. Elle interroge également les fondements culturels et les systèmes de représentation des acteurs en charge de l'aide sociale et des acteurs du développement local. Ainsi, les enquêtes réalisées en Rhône-Alpes, notamment dans le Chablais⁶⁹, font ressortir un hiatus, ou du moins une ignorance mutuelle, entre les acteurs du développement local rural privilégiant une démarche d'entrée territoriale, et les acteurs relevant du champ de l'action sociale optant pour une démarche en direction des individus.

Au-delà de l'obligation faite aux institutions publiques (notamment les Conseils Généraux, les CAF et les MSA) d'accompagner les publics bénéficiaires des minima sociaux, l'observation fine des actions et des modalités territoriales d'intervention des acteurs révèle du bricolage, de l'inventivité, des capacités d'innovation territoriale pour imaginer, piloter et animer durablement des actions variées qui touchent des publics hétérogènes dans une configuration spatiale.

Les enquêtes réalisées dans les territoires ruraux de Rhône-Alpes donnent à voir un espace rural qui foisonne d'initiatives pour lutter contre la pauvreté, ou tout du moins accompagner les publics les plus en difficultés. Ces actions touchent des types de publics d'âge très différents.

Elles oeuvrent dans des domaines très variés, représentatifs de la multidimensionnalité de la pauvreté. Même si la liste ne prétend pas à l'exhaustivité, on peut citer :

- le suivi et l'accompagnement social effectués par les unités territoriales et centres médico-sociaux implantés en milieu rural, qu'ils relèvent des Conseils Généraux ou de la MSA,
- le réseau des missions locales en milieu rural en charge des jeunes de 16 à 25 ans,
- l'accompagnement vers l'emploi et l'activité économique (Maison de l'Emploi et de la Formation du pays Beaujolais, Sites de proximité des Boutières, Cèdre, ou du Diois, associations et entreprises d'insertion telles que Tremplin ou l'Atre, centres de formation),
- le soutien aux agriculteurs en difficulté (SOS Solidarités Paysans dans la Loire et dans le Beaujolais, plateforme PREVI dans le Beaujolais, groupe de parole de la MSA dans le beaujolais),
- l'aide à la mobilité (auto-écoles sociales portées par la mission locale de Tarare et par l'association Tremplin, Mobilité 07-26),
- l'aide alimentaire (Restos du coeur présents à Châtillon-sur-Chalaronne, Lamastre, Montbrison, Die, Beaujeu, Tarare),

- le logement des personnes défavorisées et la lutte contre l'habitat indigne (réseau des PACT en Rhône-Alpes et plus spécifiquement le Centre d'Amélioration du Logement de l'Ardèche -CAL 07- et le CALD de la Drôme),
- l'hébergement d'urgence (Accueil de jour et de nuit de Die, centres d'accueil gérés par le Secours catholique de la Loire –Noirétable),
- l'accompagnement médical et médico-psychologique (hôpital rural de Vernoux, CLIC du Diois, aide aux aidants familiaux, café mémoire itinérant de Mionnay),
- les services d'aide à domicile, qui sont également pourvoyeurs d'emplois, notamment pour les femmes (ADMR sur l'ensemble de la région, ADAPA dans l'Ain, AAD en Ardèche) et les services itinérants (Le Baladou, systèmes d'accueil petite enfance en Beaujolais),
- l'action culturelle (spectacle théâtral La Pause (pose) du Sécateur composé à partir de témoignages rédigés par les membres du groupe de paroles de 15 agriculteurs réunis dans le cadre de l'action " Parler pour rebondir" dans le Beaujolais, association Les Rias, action collective de Thoissey).

Rédigé par Jean-Philippe HUELIN le Vendredi 1 Octobre 2010